

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Yannick Maury et consorts - Soutenir les jeunes par une aide à la déclaration d'impôts

1. PREAMBULE

La Commission s'est réunie le jeudi 15 mai 2025, de 15h à 16h, dans la salle Romane, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Etaient présent-e-s: Mme Cendrine Cachemaille, Présidente et Rapporteur, ainsi que Mmes et Mrs. Alexandre Berthoud, Bernard Nicod, Stéphane Jordan, Yannick Maury, Yves Paccaud, Aliette Rey-Marion.

M. Frédéric Borloz, Chef suppléant du Département des Finances était accompagné de Mme Séverine Siegenthaler, Directrice Stratégie et Organisation à la Direction générale de la Fiscalité (DGF) et de M. Lionel Eperon, Directeur général de l'Enseignement postobligatoire.

Pour le Secrétariat de la Commission était présente Mme Sylvie Chassot, Secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC). La Présidente de la Commission tient à la remercier sincèrement pour sa disponibilité et son travail de grande qualité.

2. POSITION DU POSTULANT

L'origine du postulat vient d'un constat fait à partir de discussions entre le Postulant et plusieurs anciens élèves qui lui auraient fait savoir qu'ils n'ont jamais été confrontés concrètement à la pratique de la déclaration fiscale durant leur parcours scolaire, rendant cette première expérience parfois anxiogène lorsqu'elle survient.

Il indique également avoir échangé avec plusieurs enseignants du postobligatoire, en particulier dans l'enseignement professionnel. Ces derniers lui confirment qu'il est effectivement possible d'aborder cette thématique dans le cadre du plan d'études, mais que rien n'en impose le traitement systématique, ni de manière contraignante, ni à un moment déterminé de la formation, par exemple en troisième année. En conséquence, ce contenu est parfois abordé, mais pas toujours, et souvent de manière déconnectée du moment où le jeune en aurait réellement besoin.

Le Postulant estime que c'est précisément là que réside l'intérêt du dispositif proposé dans le texte : celui-ci vise à offrir une permanence accessible sur une période étendue, à laquelle les élèves peuvent recourir lorsqu'ils en ressentent eux-mêmes le besoin. Il juge que cette auto-saisine rend la démarche bien plus pertinente, car elle intervient à un moment d'intérêt réel, lorsque la question devient concrète pour le jeune concerné.

Il reconnaît par ailleurs qu'il aurait peut-être dû élargir le propos du postulat à la question plus générale de l'éducation financière. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une éducation idéologique ou orientée, mais bien d'un accès aux connaissances de base sur le fonctionnement du système économique et fiscal dans lequel évoluent les jeunes. Il regrette que ces éléments restent très peu maîtrisés à la sortie de la scolarité obligatoire ou postobligatoire, tous cursus confondus, et c'est précisément pour cette raison qu'il souhaite que le sujet soit mieux pris en compte dans le système éducatif.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Chef de Département indique que la question soulevée par le Postulant est pertinente et s'inscrit dans les préoccupations actuelles de son Département, tout comme elle l'était pour ses prédécesseur·e·s. Il rappelle que préparer les jeunes à l'entrée dans la vie active est une priorité, et que les questions fiscales en font pleinement partie, notamment parce que les conséquences d'une mauvaise gestion peuvent être lourdes pour les jeunes contribuables. Il souligne qu'une taxation d'office ou une facture de rappel peuvent être très mal vécues, même si les montants sont souvent modestes au début.

Ce partant, il explique que depuis 2017, diverses démarches sont entreprises dans le canton pour sensibiliser les jeunes à la fiscalité. Le Chef de Département affirme que le Canton de Vaud est, sur cette thématique, en avance sur d'autres cantons, y compris sur celui de Neuchâtel.

La Directrice Stratégie et Organisation à la DGF présente ensuite en détail les mesures mises en place. Elle explique que les jeunes ne sont pas les seuls à rencontrer des difficultés avec la déclaration fiscale. Aussi, depuis 2017, son service a renforcé sa volonté d'aller à la rencontre de ces publics pour leur rappeler leurs obligations et les aider dans ces démarches.

Les premières campagnes en milieu scolaire ont débuté lentement, le temps de convaincre les directions des gymnases et centres professionnels. Le COVID a ensuite interrompu cet élan, mais dès 2021-2022, le dispositif est repensé de manière plus interactive et ludique.

Aujourd'hui, en partenariat avec le Centre Social Protestant et le Délégué à la jeunesse, 70 périodes de sensibilisation sont organisées chaque année dans 15 établissements. Ces séances abordent d'abord l'utilité de l'impôt ("jeu des fromages"), puis les modalités pratiques de la déclaration, au travers d'activités dynamiques (quiz, affiches, discussions).

En parallèle, un projet pilote est testé dans les gymnases depuis deux ans : des permanences en salle informatique sont proposées sur inscription, durant les pauses ou en fin de journée. La participation est volontaire. En 2024, ce sont 14 gymnases qui étaient concernés.

Des interventions ponctuelles sont également organisées à la demande (ex. Maison des Jeunes d'Orbe, Coopérative La Paternelle). Ces actions se font en plus des missions courantes de l'administration, grâce à l'investissement de collaboratrices et collaborateurs motivés.

Depuis 2008, chaque jeune reçoit aussi une lettre personnalisée à sa majorité, accompagnée d'un flyer explicatif sur ses nouvelles obligations fiscales.

Enfin, plusieurs autres outils sont déployés : capsules vidéo sur le site de l'ACI, accompagnement au changement d'outil fiscal (post-VaudTax), sessions découvertes ouvertes à tous (plus de 40 en 2024), campagnes sur les réseaux sociaux. Elle rappelle que 20 000 personnes sont taxées d'office dans le canton, dont une partie aurait pu bénéficier de ces aides.

Le Directeur général de l'Enseignement postobligatoire revient sur les origines de la démarche : en 2017, un constat commun est fait entre la Fiscalité et la DGEP. Il ne s'agit pas d'enseignement formel, mais bien de socio-éducatif, en lien avec la citoyenneté. Il souligne l'importance de faire comprendre aux jeunes que les prestations publiques qu'ils reçoivent sont financées notamment par l'impôt. Il admet que la couverture n'est pas encore totale, en particulier dans les filières duales où la présence scolaire est réduite et l'employeur en charge de la responsabilité du jeune²; il insiste néanmoins sur la progression continue du dispositif et explique que, dans les centres d'enseignement professionnel, tous les conseillers aux apprentis et travailleurs sociaux sont informés de ces actions.

Le Chef de Département conclut en insistant sur le fait qu'il faut éviter de multiplier les demandes ponctuelles adressées à l'école. Celles-ci doivent être pensées dans leur globalité et non de façon séquencée. L'école peut beaucoup, mais elle ne peut pas tout. La charge horaire est déjà importante, en particulier dans la formation professionnelle où les programmes sont régis par des normes fédérales. Il salue enfin la richesse des mesures déjà mises en œuvre, qu'il découvre dans leur détail grâce au postulat, et remercie le Postulant pour avoir permis cette mise en lumière d'un travail réellement utile.

4. DISCUSSION GENERALE

A un Commissaire qui s'interroge sur le nombre d'établissements concernés, le Directeur général de l'Enseignement postobligatoire répond qu'on compte 14 gymnases et 15 écoles professionnelles. La Directrice Stratégie et Organisation à la DGF reconnaît que tous les établissements ne sont pas encore couverts, mais souligne l'investissement significatif : plus de 50 jours de travail par an, hors préparation. L'effort est adapté à la réalité du terrain, notamment en formation professionnelle duale, où la présence au Centre de formation professionnelle est limitée.

Elle précise enfin que l'administration fait également preuve de souplesse envers les jeunes primo-contribuables.

Le Directeur général de l'Enseignement postobligatoire revient sur la genèse du projet, initié en 2017, hors cadre strict des plans d'études en évoquant les réticences initiales de certains établissements à l'entrée de l'administration fiscale à l'école ; il constate aujourd'hui qu'un chemin a été fait, le projet suscitant maintenant l'adhésion.

Une Commissaire se dit impressionnée par l'ensemble des mesures déjà mises en place. Elle juge le projet pilote déjà effectif et estime qu'à ce stade, il n'est pas nécessaire d'en faire davantage. Elle souligne également le rôle des parents et la responsabilité individuelle des jeunes.

Un Commissaire partage son expérience d'enseignant, où il avait monté lui-même un module sur la fiscalité pour ses élèves de 11^e en fin d'année scolaire. Il regrette l'absence de matériel clé-en-main fourni aux enseignants et encourage la création de tels supports.

Un autre Commissaire affirme avoir signé le postulat par intérêt pour le sujet, mais se déclare satisfait des mesures présentées. Il insiste toutefois sur la nécessité de cibler les apprentis, qui sont selon lui les plus exposés à des difficultés fiscales en début de carrière. Il encourage un retour d'expérience sur l'efficacité des mesures existantes.

Le Directeur général de l'Enseignement postobligatoire souligne que les apprentis sont, contrairement aux étudiants, sous la houlette de leur employeur, ce qui pourrait plaider pour une sensibilisation via les entreprises formatrices. Il propose d'élargir la communication aux faîtières professionnelles (Centre patronal, GastroVaud, etc.) afin qu'elles relaient l'existence des webinaires à leurs membres.

La Directrice Stratégie et Organisation à la DGF précise en outre que les effets de ces mesures sont mesurés : sur 65'000 jeunes de 18 à 25 ans, environ 3'000 font l'objet d'une taxation d'office. Ce chiffre, bien que perfectible, reste stable malgré l'augmentation de cette population.

Un Commissaire indique qu'il a trouvé la discussion enrichissante et qu'elle lui a permis de mieux connaître les mesures déjà mises en place. Il rappelle toutefois que le rôle principal en matière d'éducation fiscale revient, selon lui, à la famille. Dans ce cadre, il considère qu'un rapport de commission serait suffisant.

Un autre Commissaire estime que la fiscalité n'a pas sa place dans le cursus de l'école obligatoire, les élèves concernés étant trop jeunes à ce moment-là pour être intéressés, mais se déclare rassuré par ce qui se fait au postobligatoire. Il fait confiance aux jeunes et à leur encadrement familial.

Le Chef de Département conclut en rappelant que son Département est actif sur les questions de surendettement également. Il cite l'exemple du jeu en ligne "Till Next Bill", conçu par deux collaborateurs et récompensé à l'international, comme outil ludique et préventif pour sensibiliser aux risques financiers.

Le Postulant prend acte des réponses fournies et se félicite qu'une discussion constructive ait permis de faire émerger des pistes concrètes. Il propose que les documents pédagogiques produits par l'administration puissent être partagés sur les plateformes collaboratives du Secondaire 2. Le Directeur général de l'Enseignement postobligatoire se déclare favorable à cette proposition et s'engage à ce que les établissements déjà intégrés dans le concept le fassent, tout en rappelant que la responsabilité finale dépend des directions d'établissement.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Satisfait des réponses apportées, le Postulant annonce le retrait de son objet.

Baulmes, le 6 novembre 2025

La rapporteuse :
(Signé) Cendrine Cachemaille